

3- CHAMPIONNATS REGIONAUX

Organisation

L'organisation est confiée à un Comité suivant le calendrier établi par le Comité Régional l'année précédente. Les Comités Départementaux devront proposer leur organisation à tous leurs clubs affiliés.

La commission régionale d'arbitrage désignera un arbitre par championnat qui devra être au minimum arbitre régional et devra porter la tenue officielle : maillot rayé noir et blanc et blouson noir – survêtement sportif noir. Les indemnités d'arbitrage seront à la charge du Comité régional.

Obligations des organisateurs

L'organisateur aura pour obligation de tracer les terrains en nombre suffisant et de dimension règlementaire, de s'assurer aussi de l'éclairage nécessaire sur tous les terrains de jeux.

Avoir également des toilettes à proximité des terrains.

L'organisateur devra prévoir une restauration sur place.

Les frais de déplacement du délégué officiel du comité régional seront à la charge du comité régional.

Les frais de déplacement de la présidente, ou de son représentant désigné, seront à la charge du Comité Régional.

Les trophées des finalistes seront fournis et pris en charge par le Comité Régional.

Le nombre d'équipes à qualifier par Comité Départemental est donné au tableau ci- après **pour la saison 2022**

CHPTS 2022	CD08	CD10	CD51	CD52	CD54	CD55	CD57	CD67	CD68	CD88	TOTAL
TS Masculin	3	2	3	1	5	3	6	4	2	3	32
DS Maculin	3	2	3	1	4	3	6	4	2	4	32
TSPromotion	4	2	3	1	4	2	7	4	2	3	32
TàTS Masculin	4	2	3	1	4	2	6	3	3	4	32
TS Féminin	3	2	2	1	5	3	5	5	3	3	32
DS Féminin	4	2	3	1	5	2	5	4	2	4	32
TàTS Féminin	3	3	3	1	4	3	4	4	3	4	32
DS Mixte	3	2	3	1	5	3	5	4	2	4	32
Tripl. Vétéran	3	2	3	1	5	2	5	5	2	4	32
DJP	0	0	2	0	6	4	8	2	4	6	32
TJP	1	1	0	0	6	4	8	2	4	6	32
T. Junior	4	1	3	1	4	2	7	4	2	4	32
T. Cadet	4	1	3	1	4	2	7	4	2	4	32
T. Minime	4	1	3	1	4	2	7	4	2	4	32

Le calcul des équipes à qualifier par CD tient compte du nombre de participants dans les championnats départementaux de l'année 2019.

La 32^{ème} équipe est attribuée au Comité organisateur. (En bleu dans le tableau)

Les équipes ayant obtenu leur qualification pour les championnats de France dans leurs championnats départementaux, ne participent pas aux championnats Régionaux !

Les inscriptions à ces championnats sont faites par les Présidents de CD dans le respect des règlements fédéraux.

La participation est obligatoire pour les joueurs inscrits par leur Comité Départemental.

Remplacement de Joueur

Plus aucun remplacement n'est autorisé. Les équipes qualifiées doivent se présenter dans la même formation que lors de leur qualification. En cas d'indisponibilité d'un joueur, pour quelque raison que ce soit, l'équipe concernée ne pourra participer.

Remplacement d'une équipe : Les remplacements, quelle qu'en soit la nature, se font dans la suite du classement Gestion Concours. Gestion Concours effectue le classement de la façon suivante : 1^{er} (vainqueur), 2^{ème} (finaliste), 3^{ème} (1/2 finaliste ayant perdu contre le vainqueur), 4^{ème} (1/2 finaliste ayant perdu contre le finaliste), 5^{ème} (équipe ayant perdu en 1/4 contre le vainqueur), 6^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le finaliste), 7^{ème} (équipe ayant perdu en ¼ contre le 3^{ème}).

Les joueurs qui participeraient à des concours, en lieu et place de leurs qualificatifs pour lesquels ils étaient directement qualifiés, soit ayant refusés la participation dans le cadre de remplacement, seront passibles des sanctions disciplinaires prévues.

Sanctions pour non-participation

Tout joueur qualifié et inscrit par son Comité Départemental, absent non valablement excusé d'un Championnat régional, sera convoqué devant la commission régionale de discipline, qui statuera selon le règlement fédéral.

Tous documents justificatifs d'absence sont à transmettre **à la Présidente du Comité régional avant le Championnat ou dans les 3 jours qui suivent par lettre recommandée avec accusé de réception. Adresse d'envoi: 34 Lotissement du Parc – 57730 PT EBERSVILLER.**

Horaires des Championnats Régionaux

Pétanque Début 09h00 – arrêt 12h00 (avec obligation de jouer 2 parties) – Reprise 13h30
Début 09h00 pour les Juniors – Cadets – Minimes.

Provençal Début 9h00 - Arrêt 12h00 – Reprise 13h30
Reprise 09h00 le dimanche - Arrêt et reprise idem pétanque.

Tenue vestimentaire (règlement fédéral)

La tenue club identique est obligatoire pour tous les Championnats. Les joueurs d'une même équipe doivent porter une tenue de haut de corps identique, de même couleur et de même conception ainsi que le Logo au nom du club d'appartenance ou comité départemental.

Le short sportif ou survêtement sportif est obligatoire. Tout autre pantalon est interdit. (ex. jean, pantalon). Chaussures fermées obligatoires et épaules couvertes obligatoires.

L'arbitre et le jury peuvent autoriser de porter par-dessus un habit pour se protéger en cas d'intempéries.

